



Droit de garde des enfants apres une separation

Par **poupou66**, le **30/12/2010** à **11:06**

Bonjour, rnvoila je vie depuis douze ans avec quelqu'un.nous avons eu 2 enfants.rnelle a pris la decision seule de me quitter et en plus elle veut la garde des enfants.rnje voudrais savoir les droit que j'ai au niveau de mes enfants en sachant qu'ils ont mon nom je les ai reconnu a leur naissance.

Par **mimi493**, le **30/12/2010** à **15:24**

Le fait qu'ils portent votre nom ne vous donne aucun droit particulier en plus de ceux de la mère.rnLa notion de "garde" des enfants n'existe plus depuis plus de 20 ans. Il existern- l'autorité parentale conjointe : vous l'avez d'office et vous la gardez en cas de séparation sans autre formalitérn- la résidence des enfants : si vous êtes en désaccord avec la mère sur ce point, vous devez saisir le JAF